

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
SESSION 2026**

Le 27 Janvier 2026 à 14h50 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue du Général Edmond Buat à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade d'Infirmier territorial en soins Généraux.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Madame Marie-Laure WERBROUCK, <i>Maire de Vélye (51)</i>	Présidente du Jury
Monsieur Christian BARTHEN, <i>Adjoint au Maire de Lixing-lès-Saint-Avold (57)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Sébastien DIART, <i>Ingénieur principal, Directeur Général des Services à Fagnières (51), Représentant de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre
Madame Angélique LAFFOND, <i>Infirmière en soins généraux hors classe, Infirmière coordinatrice, Service de Soins Infirmiers à Domicile, Centre Intercommunal d'Action Sociale, à Bar-le-Duc (55).</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Bruno PETIT, <i>Attaché territorial hors classe, Responsable d'Antenne au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>	Membre
Madame Delphine MONET, <i>Puéricultrice, Infirmière puéricultrice, Service de la Protection Maternelle et Infantile du Département de la Marne – CSD Epernay (51).</i>	Membre

I. INCIDENT(S) PENDANT L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

II. RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

III. RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 12,50/20.

Le jury a souverainement déclaré admis 08 candidats.

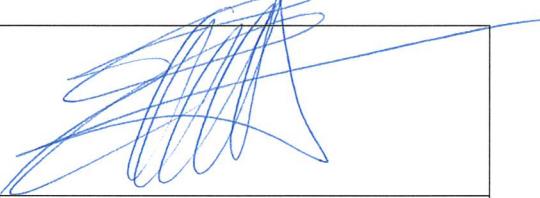
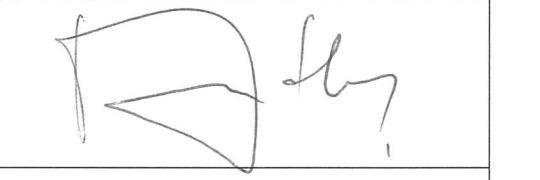
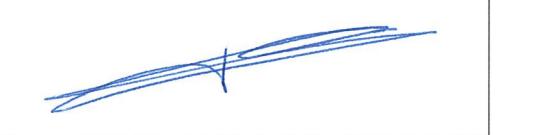
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
CANDIDATS ADMIS

Madame BERNA Noémie
Madame BOCHET Christelle
Madame COMPERE Camille
Madame DOUINE Roxane
Madame HUTIN Jennifer
Madame KHIATI Julie
Madame LAFOSSE Guylène
Madame PERIC Céline Véronique Pascale

Fin de liste
Cette liste comporte 08 candidats

FLW

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Madame Marie-Laure WERBROUCK, Présidente du Jury	
Monsieur Christian BARTHEN,	
Monsieur Sébastien DIART,	
Madame Angélique LAFFOND,	
Monsieur Bruno PETIT,	
Madame Delphine MONET	

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

